



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six, le jeudi 23 avril à dix-sept heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
17/04/2026

DATE D'AFFICHAGE
17/04/2026

Mme Sonia LAGARDE	Mme Laurence GALINIE
M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Tuilogona O'CONNOR
Mme Mimsy DALY	Mme Caroline COGNET
M. Tristan DERYCKE-ANDREANI	Mme Laure TRABELSI
Mme Chantal BOUYE	Mme Anne-Laure POMMELET
M. Patrick GUILLON	M. Pierre MESTRE
Mme Fabienne CHARDIGNY	M. Julien TRAN AP
M. Maxim BANCK	Mme Naïa WATEOU
Mme Diane BUI-DUYET	M. Yan SIVI
M. Warren NAXUE	M. Nicolas BRIGNONE
Mme Kimberley BARONI	M. Arthur LETOURNEULX
M. Emmanuel BERART	M. Yann WAKA-AWA
Mme Pascale SERVENT	M. Cael NORMANDON
M. Marc ZEISEL	M. Rayann LACHENY
Mme Janine BAJON	Mme Virginie RUFFENACH
M. Francis MALUIA	Mme Julie NGUYEN
Mme Isabelle LAFLEUR	M. Olivier THUPAKO
M. Marc LE LEIZOUR	M. Philippe DUNOYER
M. Jonas TAOFIFENUA	Mme Sandra HEMA
Mme Suzanne ROESTAM	M. Yanis OUAMROUCHE
Mme Pascale LEMEDIONI	
Mme Christiane SARIDJAN	
Mme Hélène ARNOUX	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de : 53
conseillers en exercice

Nombre de présents : 43

Nombre de votants : 53
(10 procurations)

M. Jean SAUSSAY
Mme Anne-Christine CHIMENTI
M. Philippe BLAISE
M. Alexandre MACHFUL
Mme Charlotte THAI AWE
Mme Vaimoe ALBANESE
M. Jordan COURTOT
M. Ludovic TALIA
Mme Veylma FALAE O
M. Jérémie KATIDJO

Monsieur Maxim BANCK a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2026-550
levant le vote à scrutin secret
pour la désignation des membres des commissions municipales

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 23 avril 2026
VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie, notamment son article L. 121-12,
VU la note explicative de synthèse n° 2026/37 du 17 avril 2026,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de lever le vote à scrutin secret pour désigner les membres des commissions municipales.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 23 AVRIL 2026

Notification :

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 23 avril 2026

Le secrétaire de séance,



Monsieur Maxim BANCK

Le Maire,



SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- | | |
|---------------------|---|
| - SUBD ADMINIS. SUD | 1 |
| - DF (dont TPS) | 2 |
| - TOUTES DIRECTIONS | 1 |
| - MISE EN LIGNE | 1 |